



A R R Ê T É

N°2026_111_T

Objet :

ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

**Le Maire de VIF,
Guillaume CARASSIO**

- Vu** le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du Maire n°2026_78_R en date du 30 mars 2026, portant délégation de signature au profit de Monsieur Aymeric FAIVRE, Directeur de l'Aménagement Urbain et des Services Techniques ;
Vu la demande en date du 21 mai 2026 par laquelle l'entreprise CONVERSO – 13 avenue Général de Gaulle – 38 450 VIF, sollicite l'autorisation de procéder aux travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable – secteur Puits Buffet – rue de la République pour le compte de la Régie Eau/Assainissement ;
- Vu** l'arrêté n°24-PV00748 délivré en date du 11 septembre 2024 par les services de Grenoble Alpes Métropole au profit de la Régie Eau/Assainissement ;
Vu l'arrêté n°24-PV00749 délivré en date du 11 septembre 2024 par les services de Grenoble Alpes Métropole au profit de la Régie Eau/Assainissement ;
Vu l'arrêté n°24-PV00753 délivré en date du 11 septembre 2024 par les services de Grenoble Alpes Métropole au profit de la Régie Eau/Assainissement ;
Vu l'arrêté n°24-PV00754 délivré en date du 11 septembre 2024 par les services de Grenoble Alpes Métropole au profit de la Régie Eau/Assainissement ;
Vu l'arrêté n°24-PV00755 délivré en date du 11 septembre 2024 par les services de Grenoble Alpes Métropole au profit de la Régie Eau/Assainissement ;
Vu l'arrêté n°24-PV00756 délivré en date du 11 septembre 2024 par les services de Grenoble Alpes Métropole au profit de la Régie Eau/Assainissement ;
Vu l'arrêté n°24-PV00757 délivré en date du 11 septembre 2024 par les services de Grenoble Alpes Métropole au profit de la Régie Eau/Assainissement ;
- Vu** l'arrêté 2025_229_T en date du 17 décembre 2025 délivré à l'entreprise CONVERSO TP l'autorisant à procéder aux travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable secteur Puits Buffet jusqu'au 30 juin 2026 inclus ;
- Vu** l'arrêté 2026_91_T en date du 22 mai 2026 délivré à l'entreprise CONVERSO TP l'autorisant à procéder aux travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable rue de la République jusqu'au 12 juin 2026 inclus ;
- Vu** l'arrêté 2026_94_T en date du 26 mai 2026 délivré à l'entreprise CONVERSO TP l'autorisant à procéder aux travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable secteur Puits Buffet jusqu'au 30 septembre 2026 inclus ;
- Considérant** que les travaux ne pourront être effectués dans les délais impartis ;
- Considérant** que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise chargée de leur réalisation et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE :

Article 1 : Les prescriptions de l'arrêté 2026_91_T en date du 22 mai 2026 sont prorogés jusqu'au 16 juin 2026 inclus.

Article 2 : *Exécution*

Le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services de la commune et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIF. Il sera également notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vif, le 10 JUN 2026

**Par délégation du Maire,
Le Directeur de l'Aménagement Urbain et des Services Techniques,
Aymeric FAIVRE**

